

Les décisions

- ▶ Approbation du compte-rendu du CA du 28 septembre 2012 ;
- ▶ DBM N°2 ;
- ▶ Admissions en non-valeur;
- ▶ Plan de contrôle interne et comptable financier;
- ▶ Tarifs du colloque « Rencontres interdisciplinaires de l'optimisation-RIO »;
- ▶ Tarifs des rencontres régionales de la Fédération Nationale du Conseil en Action Sociale (FNCAS) – Région Nord-Est-Ile de France
- ▶ Création du CHSCT ;
- ▶ Bilan social 2009-2011 ;
- ▶ Reconduction des ASIU ;
- ▶ Régime indemnitaire BIATSS 2012
- ▶ Recours à l'instance nationale pour l'attribution de la PES ;
- ▶ Transformation d'un poste ;
- ▶ Projet de recherche « PSCHITT PMR »
- ▶ Comptes Valutec ;
- ▶ Conventions Université Numérique en Région ;
- ▶ Projet de Master Comptabilité Contrôle Audit en apprentissage ;
- ▶ Dossier FEDER dans le cadre du Hubhouse ;
- ▶ Convention-cadre avec la MGEN ;
- ▶ Questions diverses.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h10.

M. le Président remercie les conseillers d'être présents. Il excuse les conseillers qui n'ont pu se libérer et donne lecture des pouvoirs.

- Approbation du compte-rendu du CA du 28 septembre 2012

M. P. Rutkowski demande que la fin de son intervention, page 6, soit retirée.

En l'absence d'autres remarques, et après prise en compte de cette modification, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Présentation du PRES Université Lille Nord de France

M. le Président présente M. Morzewski, ancien Président de l'Université d'Artois et actuel Président du PRES Université Lille Nord de France (ULNF). Il le remercie pour sa présence et lui cède la parole.

M. C. Morzewski, explique que sa mission actuelle consiste à reconfigurer le PRES. Il salue le travail de Mme Harmand, et son rôle au sein de la commission FTLV du PRES pour rendre plus attractive l'offre de formation régionale. Il poursuit en rappelant l'historique de la mise en place des PRES dès 2004/2005. Les objectifs de ces PRES sont de prendre place dans la compétition scientifique internationale (classement de Shanghai) et de construire une offre de formation et de recherche plus lisible et mieux adaptée aux besoins des territoires. Ces PRES peuvent prendre la forme de PRES de coopération ou de PRES de fusion. Le PRES ULNF est un PRES de coopération et de projets. C'est un Etablissement Public de Coopération Scientifique (EPCS). Les employés sont mis gratuitement à la disposition du PRES par les établissements membres. Le PRES ULNF est constitué de 8 membres fondateurs (les 6 universités publiques, l'Ecole Centrale de Lille et l'Ecole des Mines de Douai) et 22 membres associés (dont des organismes de formation, de recherche et des collectivités). Le PRES ULNF est numériquement le plus important de France : 152 000 étudiants en formation, 3 000 doctorants au sein de 6 écoles doctorales, 6 300 diplômés de master par an (4^{ème} rang national) et 14 000 étudiants internationaux. Les statuts imposés par la tutelle ont limité la représentation des personnels ou des étudiants au sein du Conseil d'Administration du PRES. Seul 1 étudiant et 2 personnels BIATSS en sont membres. Le PRES ULNF a mis en place 3 commissions (Recherche, Formation Tout au Long de la Vie, Développement économique et social régional), ainsi que plusieurs départements et services (Collège doctoral, relations internationales, centre d'examen Français Langue Etrangère, International Academy, ORES...). M. C. Morzewski conclut son intervention en expliquant que le PRES ULNF est en pleine phase de recomposition avec le « noyau dur » des 6 universités publiques régionales. Le prochain contrat quinquennal pourra être un contrat de site unique, mais son périmètre est encore un peu flou d'après les informations venant du Ministère.

Mme M. Descargues-Grant remercie le Président du PRES pour sa présentation. Elle demande si la place des futures Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education (ESPE) se trouve au sein du PRES.

M. C. Morzewski lui répond qu'il n'a pas de certitude à ce sujet. A priori, la mission interuniversitaire est clairement affirmée et un partage des moyens pour l'organisation des concours en fin de Master 1.

M. M. Gazalet demande des informations au sujet de la formation des doctorants. Il explique que ce sont surtout les doctorants lillois qui en profitent et propose que ces formations puissent être décentralisées. Il ajoute que ce qui manque, c'est surtout la formation à la pédagogie dispensée auparavant par les CIES.

M. C. Morzewski lui répond que certaines Ecoles Doctorales considèrent que la formation pédagogique n'est pas prioritaire.

Mme S. Harmand, Vice-Présidente chargée des formations, confirme la volonté des 6 Vice-Présidents CEVU d'élaborer une carte d'offre de formation cohérente. Elle avoue être un peu déstabilisée par les demandes des lycées notamment pour l'ouverture de licences professionnelles.

M. C. Morzewski lui répond que le pouvoir du PRES est aussi limité que celui de l'établissement. Il faut se mettre d'accord pour ne pas donner suite à ce type de demande au sein du PRES.

M. T. Leclercq demande comment l'élu étudiant est désigné pour siéger au CA du PRES et pourquoi est-ce un doctorant.

M. C. Morzewski lui répond que ce sont les statuts qui imposent que ce soit un doctorant. Il est élu par ses pairs. Par contre, l'Université de Lille 3 a désigné comme représentant au CA du PRES sa Vice-Présidente étudiante.

M. M. Gazalet intervient pour préciser que ce doctorant est le seul représentant des écoles doctorales (ED) au CA du PRES puisque même les Directeurs des ED n'y siègent pas.

En l'absence d'autres questions, M. le Président remercie M. C. Morzewski et propose de passer au point suivant à l'ordre du jour.

- Décision Budgétaire Modificative (DBM) n°2

M. F. Vaganay, Directeur Général des Services adjoint présente la DBM n°2 qui a reçu un avis favorable de la Commission des finances du 23 octobre 2012 et du CS du 11 octobre 2012 pour la DBM Recherche. Cette DBM, hors ressources affectées, s'élève à 362 749€, décomposée comme suit :

- masse de fonctionnement hors personnel : 259 044€
- masse de personnel : -15 040€
- masse d'investissement : 118 745€

La DBM, avec ressources affectées s'élève, quant à elle, à 6 202 749€, décomposée comme suit :

- masse de fonctionnement hors personnel : 299 044€
- masse de personnel : 2 084 960€
- masse d'investissement : 1 118 745€

En l'absence de questions, M. le Président remercie M. Vaganay et propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Admissions en non-valeur

M. V. Guidez, Agent Comptable, rappelle que les admissions en non-valeur correspondent aux créances irrécouvrables. Le comptable est chargé de recouvrer lesdites sommes, or il arrive que dans certains cas, il ne puisse plus (sommes trop faibles ou impossibilité technique de recouvrer ces sommes). Classiquement, ce sont des livres non rendus à la bibliothèque universitaire ou alors des conventions de formation continue devenues caduques car les documents n'ont pas été fournis en temps et en heures. Enfin, il peut aussi s'agir de dépenses de personnels trop versées dont il est difficile de recouvrer les frais (exemple : contractuels partis à l'étranger). Il présente alors la liste des admissions en non-valeur de créances irrécouvrables pour un montant total de 13 768,29€.

Mme Tylec précise que pour le cas présenté, il s'agit d'un personnel contractuel qui a démissionné et quand la paye est transmise, on ne peut plus agir dessus.

Vote : adoption à l'unanimité

- Plan de contrôle interne et comptable financier (CICF)

M. V. Guidez, Agent Comptable, rappelle la définition du CICF : c'est l'ensemble des dispositifs formalisés et permanents choisis par l'encadrement, mis en œuvre par les responsables de tous niveaux pour maîtriser le fonctionnement de leur activité financière et patrimoniale et donner une assurance raisonnable quant à l'atteinte de l'objectif de la qualité des comptes, c'est à dire de leur fidélité à la réalité économique, patrimoniale et financière. Ce plan se décompose en plusieurs étapes. L'étape 1, utilisation de l'outil « ACIDUES » pour une phase de diagnostic et une cartographie des risques. L'étape 2, c'est l'élaboration d'un plan d'actions pour les processus majeurs et/ou à risque sensible. Enfin, l'étape 3 consiste au déploiement des méthodes et des outils puis au retour sur l'analyse des risques. Il rappelle le calendrier de portage institutionnel du CICF à l'UVHC. Il présente alors le CICF RH, secteur bien abouti à l'UVHC qui permet une sécurisation du processus de paye. Le bilan de la mise en place, de l'évolution et de l'exploitation du plan de CICF RH depuis 2010 a permis de passer de 9 recommandations des Commissaires aux Comptes dont 3 feux rouges en 2011 à seulement 5 recommandations et 1 feu rouge en 2012.

Mme T. Tylec, Directrice des Ressources Humaines, précise que les contrôles existaient avant que le CICF soit mis en place. Toutefois, les Commissaires aux Comptes ont apprécié la présence de contrôle dans le processus de paye. Cela a bien progressé grâce au travail de l'Agence Comptable, de la Direction des Affaires Financières et de la Direction des Ressources Humaines.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, explique à son tour que ce qui vient d'être présenté est une première phase. La priorisation s'est faite en fonction de l'enveloppe budgétaire concernée. Les autres champs avancent, notamment pour les processus « marchés publics », « recherche », « recette » et « patrimoine ». Il faut arriver à une maîtrise de risque optimale. Les services travaillent dans une démarche concertée avec les Commissaires aux Comptes sur le sujet.

En l'absence de questions, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Tarifs du colloque « Rencontres interdisciplinaires de l'optimisation-RIO »

M. F. Vaganay, Directeur Général des Services adjoint, rappelle que ce colloque avait été présenté lors du CA précédent. Il s'agit d'approuver les tarifs qui ont été appliqués, en fonction de la participation ou non aux repas, afin de permettre à l'Agent comptable de solder les comptes d'attente et d'encaisser ces recettes.

M. M. Défossez demande pourquoi les tarifs n'ont pas été validés au CA précédent.

M. M. Gazalet demande que les remarques des conseillers soient remontées aux organisateurs.

M. M. Défossez ajoute qu'il faudrait diffuser les procédures aux Directeurs de laboratoire.

M. V. Guidez, Agent Comptable, lui répond que la Direction de la Recherche et de la Valorisation l'a déjà fait.

M. F. Barbier ajoute qu'il faudrait que les enseignants-chercheurs passent par leur Directeur de laboratoire avant de lancer l'organisation d'un colloque. Les directeurs savent comment il faut procéder.

En l'absence d'autres remarques, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Tarifs des rencontres régionales de la Fédération Nationale du Conseil en Action Sociale (FNCAS) – Région Nord-Est-Ile de France

M. C. Garnier, Vice-Président chargé des Ressources Humaines, explique que l'UVHC s'est proposée pour accueillir les rencontres régionales FNCAS les 22 et 23 novembre prochains, après désistement des organisateurs pressentis. 80 établissements sont concernés pour la région Nord-Est-Ile de France. C'est Mme Druart, Responsable du service d'action sociale qui gère les inscriptions.

Vote : adoption à l'unanimité

- Création du CHSCT

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, rappelle aux conseillers que le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) remplace le Comité d'Hygiène et de Sécurité (CHS) sur la base des décrets n°2012-571 du 24 avril 2012 et n°2011-774 du 28 juin 2011. Ces décrets ont pour objet la rénovation du dispositif d'hygiène et de sécurité dans les établissements publics administratifs et les administrations de l'Etat, en application de l'article 10 de la loi du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social. Le CHSCT a pour mission de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des salariés ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail. Il doit être créé par le Conseil d'Administration et placé auprès du Président de l'Université. Il s'agit de désigner un nombre de représentants du personnel compris entre 3 et 9, avec un nombre identique de suppléants. Le mandat de ces représentants est de 4 ans. Au regard des résultats des élections du CT du 20 octobre 2011, la proposition soumise au vote des conseillers est de 4 sièges pour les représentants du personnel (et 4 pour les suppléants). Pour les représentants des usagers, 2 à 3 sièges sont prévus, pour un mandat de 2 ans, désignés librement par les organisations représentées au CA de l'établissement.

M. M. Défossez demande si une décision est obligatoire aujourd'hui pour les représentants des usagers.

M. P. Chabasse lui répond que les étudiants ne siègent qu'en formation élargie, aussi la désignation peut se faire ultérieurement.

M. O. Birembaux souhaite faire une intervention qui explique son abstention. Il ne faudra pas considérer son abstention comme un positionnement contre le Président, bien au contraire. Son abstention exprime un ras le bol de l'incompétence de certains services. Bon nombre d'actions de ces services démontrent une certaine forme d'amateurisme.

M. P. Chabasse souhaite que M. O. Birembaux s'explique puisqu'il vient de mettre publiquement les services en cause.

M. le Président intervient pour rappeler que tous les services sont sous sa responsabilité. Il assume les critiques formulées. Nul n'est infaillible. Toutefois, il demande de travailler dans le respect.

M. P. Chabasse recentre le débat sur le vote requis. Le principe est de voter sur la création du CHSCT en ce qu'elle prévoit 4 sièges pour les organisations syndicales représentant le personnel.

M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité moins une abstention

- Bilan social 2009-2011

M. le Président souhaite tout d'abord remercier Mme K. Girard et toute l'équipe qui l'a aidée pour la réalisation de cette très bonne synthèse en matière de ressources humaines pour l'établissement.

M. C. Garnier, Vice-Président chargé des ressources humaines, s'associe aux remerciements de M. le Président. Il rappelle que ce document est interactif.

M. P. Rutkowski souhaiterait avoir des détails de la répartition FI/FA/FC des heures d'enseignement statutaires et complémentaires.

M. le Président explique que le total des heures complémentaires a baissé de 10% par rapport à l'année dernière. Son impact va diminuer régulièrement et il en sera tenu compte dans la prochaine offre de formation. Il rappelle que les heures en FA sont payées par Formasup.

Mme F. Truffert, remarque page 12 que l'UVHC est composée de 48% de BIATSS et 52% d'Enseignants et Enseignants-Chercheurs. Elle aurait souhaité avoir une comparaison nationale avec d'autres universités pluridisciplinaires.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, lui répond que l'établissement est plutôt dans une fourchette haute au niveau national pour le pourcentage de BIATSS. Par contre, au niveau européen, nous sommes très loin des autres universités où, comme en Allemagne, le nombre de BIATSS équivaut à celui des Enseignants. Le modèle SYMPA délivre des résultats très variables d'une année à l'autre : en 2010 l'établissement était sur-doté de 5 emplois, et l'année suivante, il était reconnu sous-doté de 21 emplois et même de 41 emplois en 2012.

M. C. Garnier précise qu'à titre indicatif, une étude parue dans l'Officiel de la Recherche et du Supérieur, annonce un ratio moyen de 0,64 d'Enseignants par rapport aux BIATSS, sur la base des titulaires. L'UVHC est classée 38^{ème} au niveau national dans cette étude.

M. F. Jenot demande si le bilan social, document très bien fait, pourra être mis sur l'ENT

M. C. Garnier lui répond favorablement, en incitant les collègues à s'en emparer.

En l'absence d'autres remarques, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Reconduction des ASIU

M. C. Garnier, Vice-Président chargé des Ressources Humaines, propose que la politique de l'établissement en matière d'Actions Sociales d'Initiative Universitaire (ASIU) soit reconduite à l'identique pour l'année 2013. Il rappelle que ces ASIU, accordées sous conditions de ressources, regroupent l'aide aux études supérieures, la participation forfaitaire aux vacances familiales et aux séjours d'enfants et enfin l'aide à l'installation des personnels affectés pour la première fois à l'UVHC. Le total de ces actions s'élève à 25 000€ pour les seuls titulaires de l'établissement

Vote : adoption à l'unanimité

- Régime indemnitaire BIATSS 2012

M. P. Rutkowski, Chargé de mission « BIATSS », présente le régime indemnitaire BIATSS 2012. Pour les catégories C, il est proposé le versement d'une prime exceptionnelle de 240€ brut quel que soit le corps d'appartenance, sauf pour le personnel percevant la prime de fonction informatique. Le coût global de cette mesure s'élève à 49 200€. Pour les catégories A et B, il est prévu le versement de la part « R » égale à 1 pour les collègues de la filière AENES, et une prime de fin d'année pour les autres corps. Le coût global de cette mesure s'élève à 122 500€. Pour les infirmiers, conformément aux décrets n°2012-761 à 763, le régime indemnitaire sera aligné sur les ASI de responsabilité normale au 1^{er} juin 2012. Le coût global de cette mesure s'élève à 2 100€. Le coût total de l'ensemble de ces mesures s'élève à 174 200€.

M. C. Garnier, Vice-Président chargé des Ressources Humaines, remercie M. P. Rutkowski pour le travail effectué.

M. B. Laurent, intervient pour informer les conseillers qu'à l'issue de la réunion du Comité Technique, la prime pour les catégories C a été doublée. L'enveloppe globale a été augmentée pour permettre cette mesure et il tenait à remercier M. le Président.

M. le Président lui répond que les catégories A RF ont dû consentir un effort. Il ira à leur rencontre pour leur expliquer. Il regrette que les textes créent des disparités entre les corps, ce qui conduit à des tensions entre des collègues ayant des fonctions similaires.

Mme F. Truffert salue le travail qui est fait. Elle remarque que la part F du corps des AENES prévoit toujours des niveaux de responsabilité différents. Elle demande si un travail similaire va reprendre pour les autres corps des BIATSS.

M. le Président lui répond que c'est effectivement prévu de remettre à plat la politique indemnitaire des BIATSS pour reconnaître le travail et le mérite de chacun.

M. F. Barbier s'étonne que certaines primes de la FSMS aient été rejetées par la Présidence.

M. le Président lui répond qu'il continuera à le faire s'il s'agit de primes déguisées. Les primes dites « Raffarin » doivent exclusivement servir à rémunérer des activités accessoires. L'année prochaine, elles seront toutes centralisées à la Présidence.

Un débat s'instaure sur les modalités de rémunération des personnels BIATSS effectuant des heures supplémentaires.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services, rappelle que pour payer des heures supplémentaires à un personnel BIATSS, il faut que techniquement il ait fait son service statutaire réglementaire, soit 1607 heures annuelles. Or les BIATSS à l'UVHC ne font pas ce temps de travail. Le différentiel est d'ailleurs équivalent à environ 33 ETPT à l'échelle de l'établissement.

En l'absence d'autres questions, M. le Président propose de passer au vote sur la proposition présentée.

Vote : adoption à l'unanimité

- Recours à l'instance nationale pour l'attribution de la PES

M. C. Garnier, Vice-Président chargé des Ressources Humaines, indique que le Ministère a souhaité prolonger d'une année la possibilité de recourir à l'instance nationale d'évaluation pour l'attribution de la prime d'excellence scientifique. Ce qui est proposé aux conseillers, c'est de permettre à l'UVHC de recourir à cette instance pour les candidatures 2013.

M. M. Gazalet, insiste sur le fait que ce n'est prolongé que d'une seule année et qu'il faudrait commencer à réfléchir sur ce que l'établissement souhaite faire ensuite.

M. le Président précise que ce sujet a été évoqué à la CPU. Une réflexion est en cours sur la mise en place d'un vivier d'experts au niveau national ou régional.

Vote : adoption à l'unanimité

- Transformation d'un poste

M. C. Garnier, Vice-Président chargé des Ressources Humaines, rappelle que l'année dernière une transformation de poste d'un collègue partant à la retraite avait été demandée. Ce collègue ne souhaite plus faire valoir ses droits à la retraite : il s'agit de transformer à nouveau ce poste pour réintégrer le collègue.

Vote : adoption à l'unanimité

- Projet de recherche « PSCHITT PMR »

M. J-C. Popieul, Enseignant-Chercheur au LAMIH, présente le projet de mise en place d'une plateforme mutualisée de simulation collaborative hybride intermodale en Transports terrestres appliquée aux personnes à mobilité réduite permettant l'étude et l'amélioration de la mobilité des seniors et des personnes en situation de handicap. Cette opération s'inscrit dans la phase 5 du CISIT. Le coût total s'élève à 503 780€ avec un financement pour moitié de la Région dans le cadre du CPER 2007-2013, et pour autre moitié de l'Europe.

Vote : adoption à l'unanimité

- Comptes Valutec

M. J-P. Cartellini, Directeur général de Valutec présente les faits marquants pour l'année 2011 du C3T : renouvellement de la certification ISO 9001, obtention de l'accréditation COFRAC ISO 17025, redémarrage des investissements et des recrutements et retour au résultat positif pour l'exercice 2011 après 2 exercices de perte. Les contrats de recherche UVHC s'élèvent à 272 646€. En synthèse, la société Valutec a eu un chiffre d'affaires s'élevant à 1 892 374€ pour l'année 2011, pour un résultat net de 73 640€.

M. D. Wautiez, Président de Valutec, confirme que les années 2011 et 2012 sont des années très riches pour Valutec, avec des liens renforcés avec l'UVHC, et la participation au projet INO-PME Recherche. Il invite les membres du CA à venir visiter les locaux et assister à des démonstrations.

M. M. Défossez se réjouit de revoir la société Valutec bénéficiaire.

En l'absence d'autres remarques, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Conventions Université Numérique en Région (UNR)

M. A. Mayeur, Directeur des Systèmes d'Information, rappelle que l'UVHC est l'établissement porteur de l'opération « Université Numérique en Région » depuis 2004. Jusqu'alors, les versements aux partenaires se faisaient sous la forme d'avenants. Il est proposé aux conseillers une nouvelle convention cadre avec chacun des partenaires (5 universités publiques régionales, l'École Centrale de Lille et L'École Nationale supérieure des Arts et Industries Textiles). Il conclut son intervention en rappelant la volonté du Conseil Régional Nord-Pas de Calais de renforcer cette action, avec un financement en constante évolution.

M. le Président le remercie. Il confirme que le très bon fonctionnement de l'UNR a été souligné par le Président du PRES, notamment dans son volet inter-universitaire.

Vote : adoption à l'unanimité

- Projet de Master Comptabilité Contrôle Audit en apprentissage

M. G. Allani, Enseignant-Chercheur à l'IAE, explique aux conseillers que le Master Comptabilité - Contrôle - Audit (CCA) forme en deux années des spécialistes de la comptabilité, du contrôle de gestion, de la finance, de la fiscalité et de l'audit. Les besoins en cabinets d'expertise et de commissariats aux comptes sont très importants. La formation accueille déjà des étudiants en contrat de professionnalisation mais cela ne répond pas à toutes les demandes des professionnels. Il conclut en affirmant qu'il a déjà reçu 10 engagements fermes d'entreprises ou de cabinets, sachant que ce qui est souhaité pour l'instant, c'est l'ouverture d'une demi-section de 13 apprentis.

Mme N. Caouder, Vice-Présidente chargée de la vie étudiante, fait remonter deux remarques faites en CEVU sur le mixage des publics puisque ce Master existe en formation initiale, et la question des semestres qui n'apparaît pas.

M. G. Allani lui confirme que ce Master suit la semestrialisation. Par contre, il n'y a pas de mixage : c'est un groupe d'apprentis à part.

M. E. Cartignies demande si les flux d'étudiants en formation initiale ne vont pas être affaiblis.

M. G. Allani lui répond qu'une quarantaine d'étudiants sont en FI en Master 2 (et environ 80 en Master 1). Si les étudiants sont trop peu nombreux, il y aura un mixage FI/FC.

M. M. Défossez se réjouit de cette occasion de faire découvrir aux membres du CA une des formations « phare » de l'UVHC, qui existe depuis 1973. Il espère que l'établissement ne laissera pas partir cette formation à Lille dans le cadre de la mise en place de la nouvelle carte de formation.

En l'absence d'autres remarques, M. le Président propose de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Dossier FEDER dans le cadre du Hubhouse

M. J-P. Dumeau, Directeur du pôle entrepreneuriat, présente la demande de subvention FEDER pour le financement du pôle entrepreneuriat, le « Hubhouse ». Le but est de développer l'entrepreneuriat chez les jeunes grâce à des conférences, des jeux de plateaux et la création de mini-entreprises par des groupes d'étudiants pendant un an.

M. M. Défossez demande si l'UVHC co-finance le projet à hauteur de 24%.

M. J-P Dumeau lui répond qu'il s'agit de la valorisation de personnels.

M. le Président remercie M. Dumeau en ajoutant qu'il fait du bon travail et que cette voie là avance bien. Il propose alors de passer au vote.

Vote : adoption à l'unanimité

- Convention-cadre avec la MGEN

M. C. Garnier, Vice-Président chargé des Ressources Humaines, présente le projet de convention cadre avec la MGEN relative au réseau de Prévention, d'Aide et de Suivi (PAS) des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'objet de ce réseau est de pouvoir offrir aux collègues un lieu d'écoute (un créneau par semaine) en cas de mal être ou de difficultés personnelles. L'établissement ne pourra jamais avoir accès à l'identité des collègues concernés. La mise en place de ce réseau n'occasionne pas de coût pour l'UVHC la première année, hormis les heures facturées, réellement consommées.

Vote : adoption à l'unanimité

- Questions diverses

1. M. P. Rutkowski informe les conseillers de sa participation aux Assises Territoriales de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche le 12 octobre dernier. Un retour va être fait sur les différents ateliers. Un projet de loi est attendu pour le printemps 2013.

2. Mme N. Caouder informe les conseillers que le local du Jurisclub a été fracturé ce matin aux Tertiales avec un pied de biche. La serrure a été réparée de suite.

M. T. Leclercq s'inquiète pour la sécurité des étudiants si quelqu'un peut se promener avec un pied de biche en pleine journée dans les locaux.

M. P. Chabasse, Directeur Général des Services explique qu'une réponse immédiate a été apportée. Si la porte ne ferme plus, elle va être changée. Dans un second temps, l'idée est de sécuriser les locaux en y installant des coffres forts. Il convient qu'un besoin particulier de rondes se fait sentir aux Tertiales. La Mairie de Valenciennes a été rencontrée sur le sujet pour évoquer le problème des SDF ou des lycéens sous l'emprise de l'alcool qui dégradent les locaux.

M. le Président ajoute que si on avait un espace plus spacieux pour accueillir les associations étudiantes, ça serait plus facile pour sécuriser les locaux.

M. T. Tahiri évoque l'idée d'une Maison de l'Etudiant avec l'ensemble des associations étudiantes et le Vice-Président Etudiant.

M. M. Défossez assure que les étudiants en droit ne viendront pas sur le campus du Mont Houy.

En l'absence d'autres questions, M. le Président remercie les conseillers et lève la séance à 19h10.

Etaient présents ou représentés :

Personnalités extérieures

Mme Adam

Collège A

Mmes Descargues-Grant et Follet
MM. Barbier, Défossez, Gazalet et Ourak

Collège B

Mme Sforzin
MM. Adam, Birembaux, Cartignies, Jenot, Rouzé et Winter

Collège BIATSS

MM. Laurent et Rutkowski

Collège des usagers

MM. Beaumont, Boilly, Leclercq, Mallet et Tahiri

Membres de droit MM. Chabasse, Guidez et Hernu

Membres invités Mmes Caouder, Hanneuse, Harmand et Truffert
MM. Kabila, Vaganay et Varago

Ont donné pouvoir M. Cuminal à M. Ourak
M. Ezzedine à Mme Sforzin
Mme Ledoux à M. Winter
M. Di Pompéo à Mme Adam
M. Beaumont à M. Leclercq (à compter de son départ)

Fait à Valenciennes, le 5 décembre 2012

Le Président,



Professeur Mohamed OURAK